

## La situation économique de notre entreprise se tend



Une baisse drastique de la production est en cours sur B1 et B2, avec des DGR respectivement de 750 plaques en 200 mm et 900 plaques en 300 mm, bien loin de nos capacités maximales de production. Cette situation inédite depuis plusieurs années s'accompagne d'annonces de la direction : **le gel des embauches et le non-remplacement des départs**. Concernant les CDD, il pourrait y avoir quelques renouvellements et titularisations mais uniquement à la marge. La direction va favoriser les transferts et les recrutements en interne.

### Sur le plan économique, deux BU sont en difficulté :

- **BU Mobile Communications** : avec un marché du smartphone qui stagne et un produit RFSOI dont les stocks chez nos clients sont encore beaucoup trop élevés
- **BU Automotive** : dont le Power-SOI est impacté par un marché de l'automobile complètement déprimé et un produit SiC qui n'a toujours pas trouvé son marché.

Toutefois, grâce à la diversification de nos activités, certains produits (POI, Photonics, FDSOI...) nous permettent de sécuriser une partie de notre chiffre d'affaires.

**L'allocation de nos capacités de production entre Bernin et Singapour sera un enjeu important dans le futur alors que le Photonics est en cours de transfert à Pasir Ris et que B4 demeure quasi vide...**



La CGT sera très vigilante ces prochains mois pour préserver nos conditions de travail et nos emplois dans ce contexte perturbé. L'épisode concernant la rémunération de notre DG a illustré la **déconnexion** de certains de nos dirigeants et de notre Conseil d'administration vis-à-vis des salariés et de la situation réelle de notre entreprise. Les dernières annonces le confirment...

Il est désormais urgent qu'au-delà des belles formules exprimées lors de notre [AG des actionnaires le 22 juillet\\*](#) telles que "le nécessaire renforcement du dialogue social" à SOITEC, notre direction applique ses propres préconisations et change de posture. La situation l'impose plus que jamais. **Comptez sur nous pour que la CGT SOITEC agisse en responsabilité pour l'avenir de l'entreprise et dans l'intérêt de ses salariés.**

\* Questions de l'intersyndicale à 1:23:00

# TÉLÉTRAVAIL 2025-2030

## La CGT SOITEC prend ses responsabilités

La négociation de notre nouvel accord de télétravail s'inscrit dans la continuité des accords précédents en apportant d'avantage de flexibilité aux salariés. Ayons bien à l'esprit que dans le même temps certaines directions d'entreprises ont décidé, de manière unilatérale, de revenir en arrière sur le sujet pour des raisons souvent peu avouables [\[ici\]](#) et avec des conséquences sociales significatives [\[ici\]](#).

La CGT SOITEC estime que la proposition d'accord issue de notre négociation est acceptable pour les salariés, même si nous revenons ci-dessous sur ses carences. Nous rappelons que notre syndicat est le seul à avoir présenté un cahier de revendications exhaustif durant cette négociation : [\[ici\]](#).

La CGT SOITEC étant majoritaire (60% de représentativité), la non signature de cette proposition d'accord par notre syndicat engendrerait la fin du télétravail au sein de l'entreprise. Pour cette raison impérieuse, notre syndicat sera signataire de l'accord « télétravail 2025-2030 ».

### Avancées obtenues lors de la négociation :

- Mise en place du télétravail avec **jours préférentiels** (vs fixes sur les accords précédents). Seule une « recommandation » a été formalisée afin de fixer un jour pour les salariés télétravaillant deux jours par semaine. Obligation pour les télétravailleurs d'être présents **au moins 2 jours par semaine sur site** (vs 3 jours auparavant)
- **Éligibilité des alternants** pour un forfait annuel pouvant aller jusqu'à 12 jours par an
- **Télétravail « volant »** (+ 3 jours pour tout salarié éligible) pour des situations imprévues (météo, pollution...)
- **Décalage possible des jours non télétravaillés** pour raison(s) de service
- **Renforcement du télétravail pour raison de santé** (dont handicap, grossesse, salarié aidant...) sur préconisation du médecin du travail
- Prévention réaffirmée de l'**hyperconnexion** [\[ici & là\]](#) et de la **surcharge de travail** notamment pour les cadres au forfait jours

La CGT SOITEC a joué un rôle central dans la signature de ces 4 accords :

- NAO 2025 : [ici](#)
- Intéressement et participation : [ici](#)
- Primes collectives : [ici](#)
- Télétravail : [ici](#)

### Points manquants dans cet accord :

- Appuyée par une enquête réalisée par la CGT SOITEC auprès de **techniciens en équipe**, notre syndicat a revendiqué **l'expérimentation du télétravail pour cette population** (support production, innovation...) >> **REFUS**
- Disposition financières : revendications CGT SOITEC >> **REFUS**

> *Alignement du forfait télétravail sur les plafonds URSAFF (3,25 € dans la limite de 71,50 € par mois). Dans sa grande bonté, lors des NAO 2025 qui ont suivi cette négociation, la direction a revalorisé de 4% le forfait journaliser actuel le faisant passer de 2,4€ à 2,496€ soit une augmentation de moins de 10 centimes (...)*

> *300 euros remboursés sur facture (chaise ergo, matériel informatique...) sur la durée de l'accord*

> *Mise en place de tickets restaurant pour les jours télétravaillés*

